



Décisions du Président
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
Décision n°DP-2023-3

Direction Commande publique

OBJET : CONCLUSION D'UN MARCHÉ " CREATION D'UN STADE D'ATHLETISME - STADE ALAIN DUPUY - PARC DE DEOMAS" N° 202235

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU l'article L. 2123-1, R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2018-12-27-003, en date du 27 décembre 2018 portant modification des statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC 2022-449 en date du 15 décembre 2022, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT qu'Annonay Rhône Agglo souhaite confier les prestations citées en objet à des sociétés privées,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La conclusion du marché de création d'un stade d'athlétisme – stade Alain Dupuy – Parc de Déomas avec les sociétés suivantes :

Lot	Société	Montant € HT	Montant € TTC
1- VRD - Gazon naturel - revêtement sportif	Société LAQUET 643 route de Beaurepaire 26210 LAPEYROUSE MORNAY	1 541 045,25 (variante retenue)	1 849 254,30 (variante retenue)
2- Ecran d'affichage	EAR AND EYE 263 route d'Annonay 07430 VERNOSC LES ANNONAY	144 959,00	173 950,80
3- Equipement d'athlétisme	Sans suite		
TOTAL		1 686 004.25	2 023 205.10

ARTICLE 2 :

Cette décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte du siège d'Annonay Rhône Agglo et publiée au recueil des actes administratifs d'Annonay Rhône Agglo.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous Préfecture de Tournon

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Davézieux, le

23 Janvier 2023

Président

Simon PLENET



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission : :